

LES CHIFFRES CLÉS

de la **Sécurité sociale**

en **2007**



Édition 2008



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE



Les
chiffres clés
de la
Sécurité sociale
en 2007

ÉDITION 2008

SOMMAIRE

La Sécurité sociale	5
I. Les recettes de la Sécurité sociale	7
II. La branche maladie	11
III. La branche vieillesse	15
IV. La branche famille.....	17
V. La branche AT-MP	20
IV. Les équilibres financiers	23
VII. La performance du service public de la Sécurité sociale	25
L'organigramme institutionnel de la Sécurité sociale	29

La Sécurité sociale

Créée en 1945, la Sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes »¹. Elle repose sur le principe de solidarité garantissant à chacun une protection financière contre les aléas de la vie.

Elle rassemble aussi bien l'assurance maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les retraites et les prestations familiales. À ces quatre branches s'ajoute le recouvrement des cotisations sociales et la gestion de la trésorerie.

La Sécurité sociale a une vocation universaliste et unitaire mais elle est gérée par différents régimes: le régime général pour les salariés, les régimes des salariés et des exploitants agricoles gérés par la CCMSA et le régime social des indépendants (RSI) qui couvre les artisans, commerçants, industriels et professions libérales. De nombreux autres régimes spéciaux, propres à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires SNCF, RATP, EDF-GDF, etc.). Le Régime général représente à lui seul environ les trois quart des charges de l'ensemble des régimes.

En 2007, le montant total des charges nettes du régime général s'élève à 299,5 Md€ et 407,4 Md€ en tous régimes.

Son financement est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la Sécurité sociale n'en demeure pas moins méconnue dans son mode de fonctionnement et par les masses financières qu'elle est amenée à gérer. L'objectif de cette édition est de pallier à cette lacune en présentant les principales données chiffrées sur la Sécurité sociale pour permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée aujourd'hui, et mieux saisir son évolution.

¹ Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la Sécurité sociale

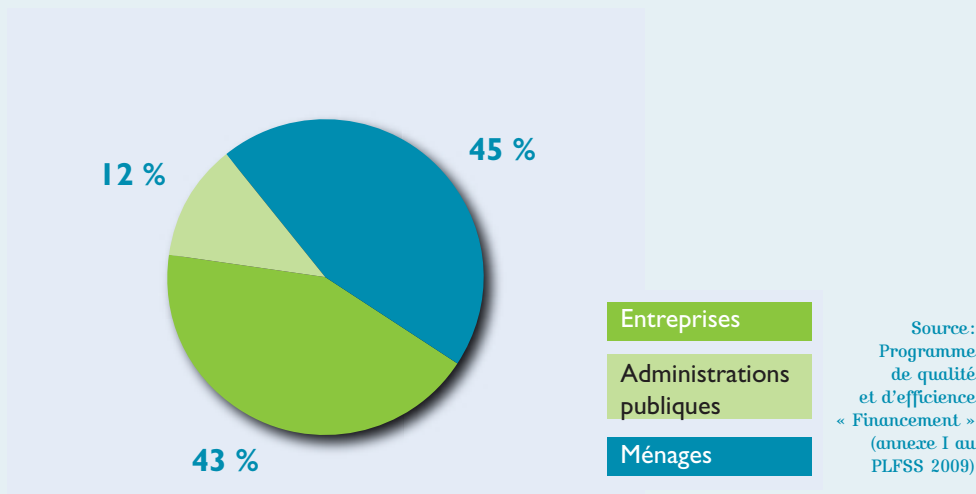
I.

Les recettes de la Sécurité sociale

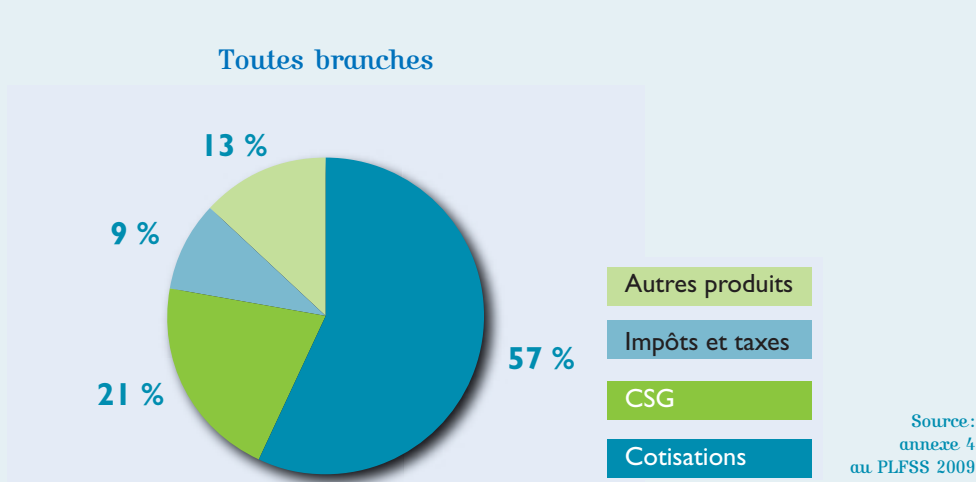
Données générales sur la branche recouvrement

- L'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) est la banque de la Sécurité sociale. Elle est chargée de la trésorerie du régime général de la Sécurité sociale et pilote les 99 URSSAF qui collectent les cotisations sociales.
- 6,5 millions de comptes cotisants gérés en 2007.
- 331,2 M€ de recettes recouvrées en 2007.

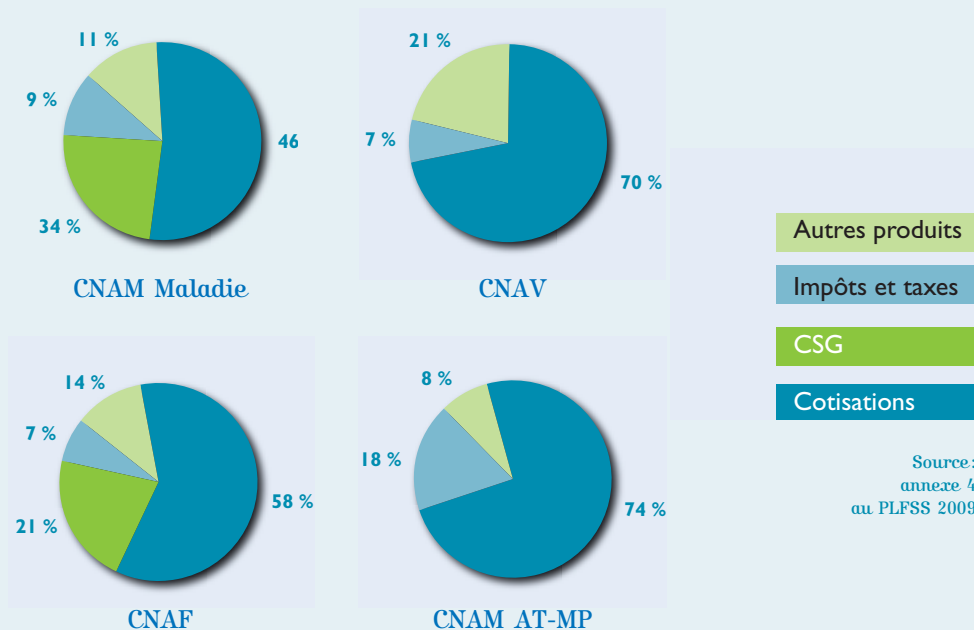
PART DES PRINCIPAUX FINANCEURS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2007



STRUCTURE DES RECETTES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2007



STRUCTURE DES RECETTES PAR BRANCHE DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2007



LES CONTRIBUTIONS DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

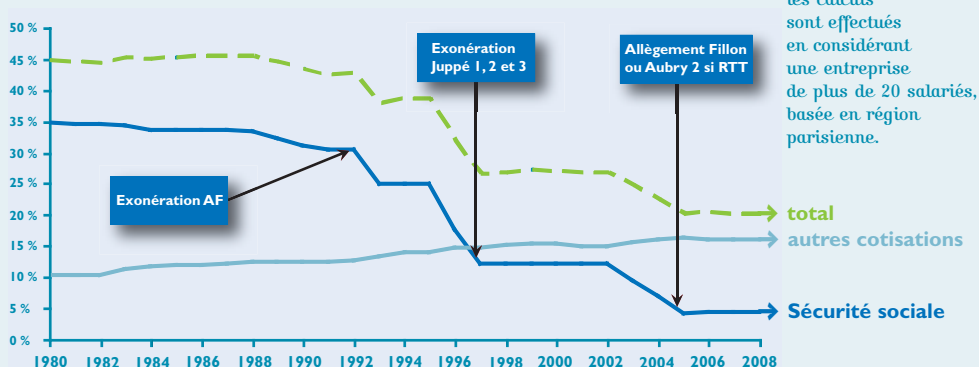
Taux de cotisation de sécurité sociale au 1 ^{er} janvier 2008	Employeur	Salarié	Total
Maladie	12,8	0,75	13,55
Vieillesse sous plafond	8,3	6,65	14,95
au dessus du plafond	1,6	0,1	1,7
Famille	5,4	-	5,4
Accident du travail (en moyenne)	2,28	-	2,28

On désigne par « part salariale ou patronale plafonnée » les cotisations dues sur la seule partie du salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale, à l'inverse des « parts déplafonnées » qui désignent les cotisations dues sur l'ensemble du salaire. Seule la branche vieillesse perçoit des cotisations sur un salaire plafonné.

Source: Commission des comptes de la Sécurité sociale

ÉVOLUTION DES TAUX DE COTISATIONS PATRONALES AU NIVEAU DU SMIC (y compris mesures générales d'exonération)

Évolution du taux de prélèvement effectif à la charge des employeurs au niveau du SMIC (en % du salaire brut, 1980-2008)



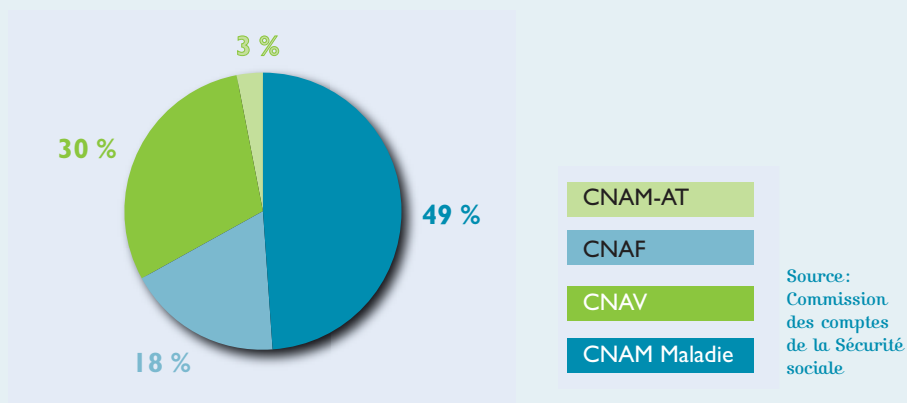
Depuis 20 ans, au niveau du SMIC, le taux des prélèvements effectifs que doivent supporter les entreprises diminue. En effet, alors que les cotisations patronales hors sécurité sociale progressaient de près

de 4 points, les cotisations patronales de Sécurité sociale sont passées de 33 % à 4,38 % du salaire brut. Cette baisse est principalement imputable aux mesures d'allègement des charges patronales sur les bas

salaires depuis le milieu des années 90. Aujourd'hui, les cotisations de Sécurité sociale ne représentent plus que 21,5 % de l'ensemble des prélèvements effectifs à la charge des employeurs.

Source : DSS

PART DE CHAQUE BRANCHE DANS LES DÉPENSES DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2007



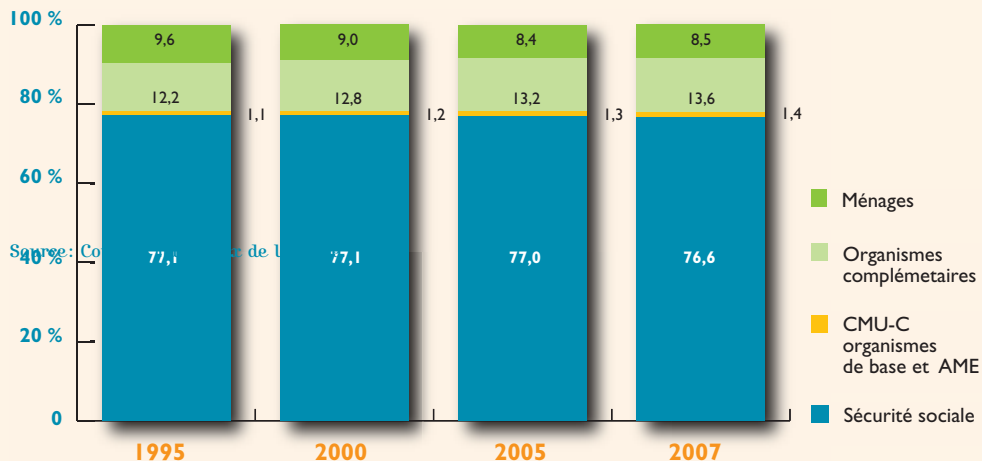
II.

La branche maladie

Données générale sur la branche maladie

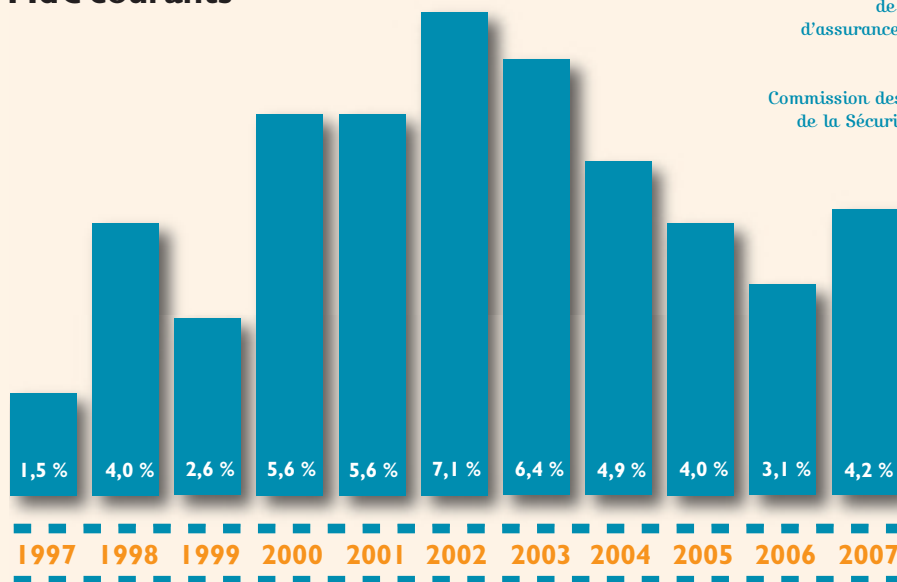
- La CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) gère la branche maladie du régime général de la Sécurité sociale et pilote les 128 CPAM.
- 55 millions de bénéficiaires pour le régime général.
- 85 % de la population est assurée par la CNAMTS qui finance environ 76 % des dépenses de santé.
- 127,5 Md€ de prestations versées en 2007.
- La part des dépenses de santé représente en 2007 10,9 % du PIB.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX EN %



PROGRESSION ANNUELLE DES DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE (ONDAM)* DE 1998 À 2007

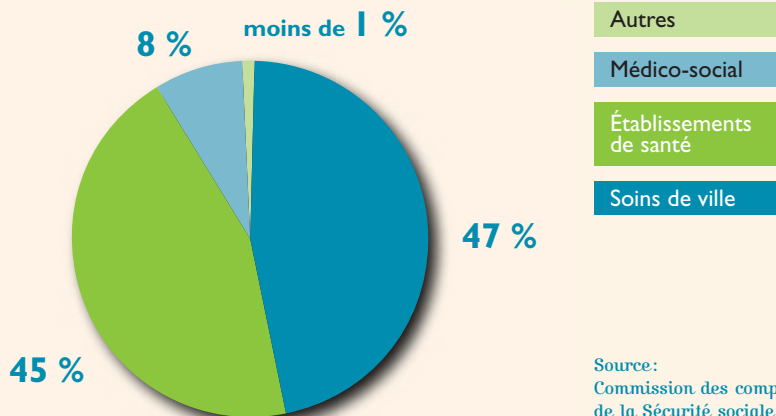
Md€ courants



*ONDAM :
Objectif national
de dépenses
d'assurance maladie.

Source :
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

DÉPENSES DE SANTÉ FINANCÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE (ONDAM - RÉALISATIONS 2007 PROVISOIRES)



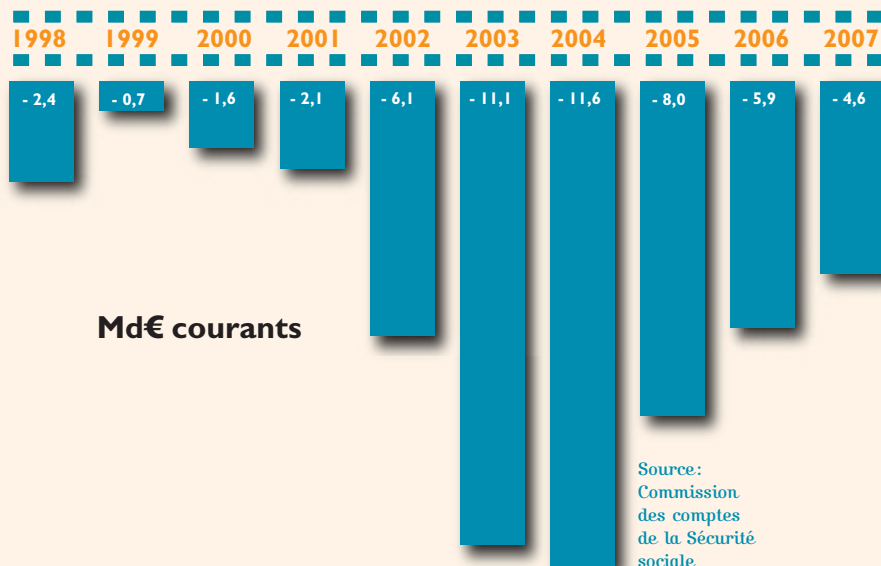
Source :
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libé-

raux, les prestations en espèces (indemnités journalières) et les dépenses ambula-

toires de médicaments et dispositifs médicaux, ainsi que les transports.

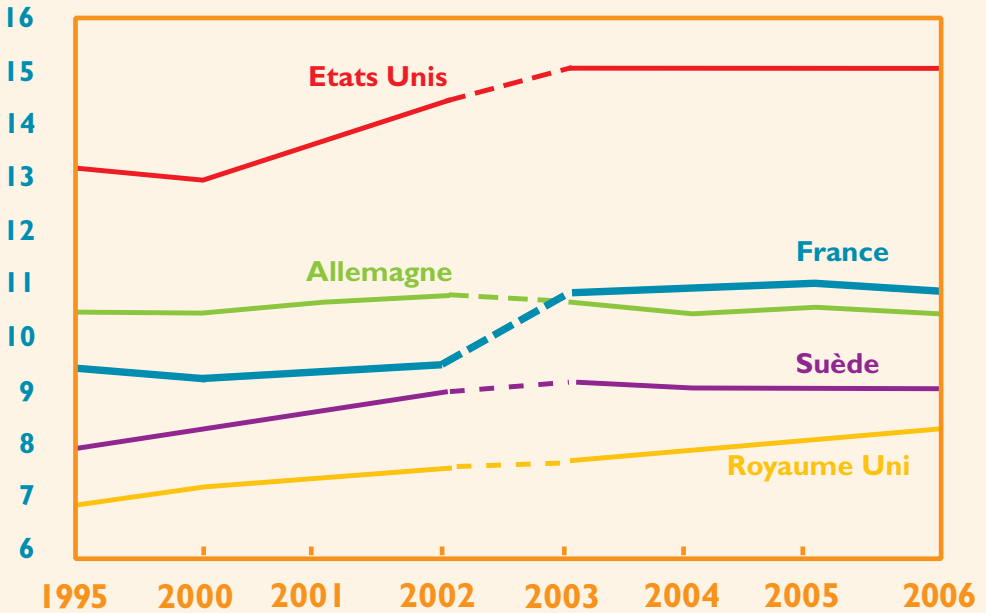
ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE MALADIE DU RÉGIME GÉNÉRAL



Source :
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

COMPARAISON INTERNATIONALE DU POIDS DES DÉPENSES DE SANTÉ

Part des dépenses de santé dans le PIB (en %)



Une rupture de séries est à noter à partir de 2003 : un nouvel agrégat « dépense totale de santé » est utilisé dans le cadre de la coopération entre l'OCDE, l'OMS et Eurostat et se substitue à la

« dépense nationale de santé ». Les principales divergences avec cet ancien indicateur concernent l'intégration des dépenses liées au handicap et à la dépendance, ainsi que celles prenant en

compte la formation brute de capital fixe du secteur privé (hospitalisation privée et professionnels libéraux). Pour la France, l'augmentation du ratio est en conséquence de + 0,5 point.

Sources :
« Les comptes nationaux de la santé 2007 »,
DREES
et Eco-santé,
OCDE 2007

III.

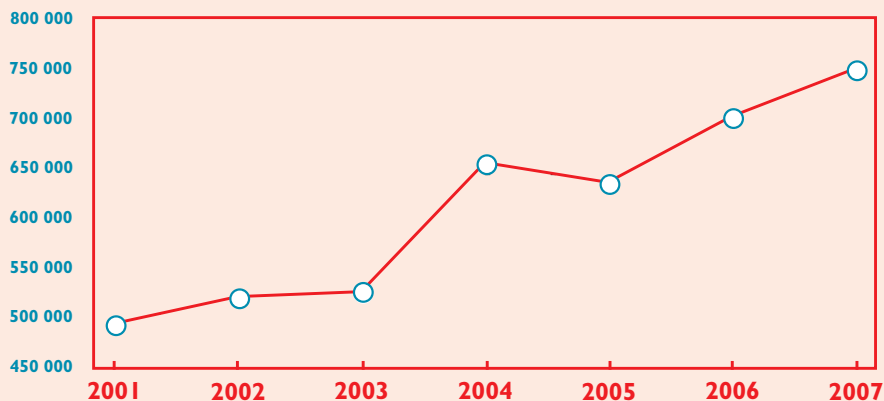
La branche vieillesse

Données générale sur la branche vieillesse

La CNAVTS (Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés) gère la retraite du régime général.

- 11,6 millions de retraités du régime général en 2007.
- 82,3 Md€ de prestations versées en 2007 par la CNAVTS.
- Part des dépenses de retraite dans le PIB : 12,1 % en 2007.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE AU RÉGIME GÉNÉRAL

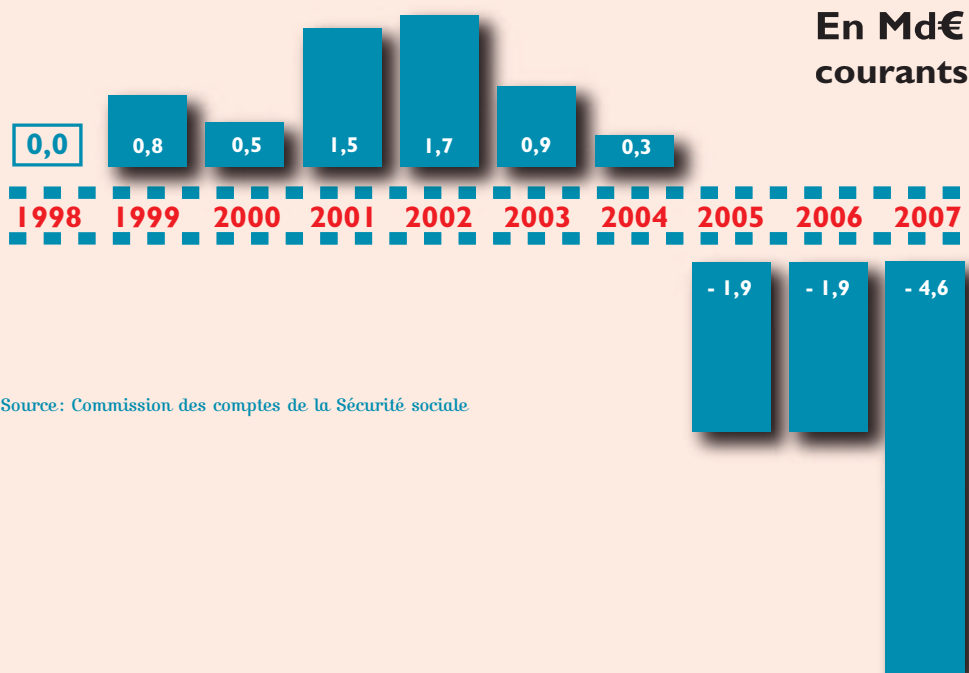


L'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby boom » et la mesure de retraite anticipée

entraînent une augmentation de départs à la retraite, dont l'effet s'étale sur plusieurs années.

Source:
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL



Source: Commission des comptes de la Sécurité sociale

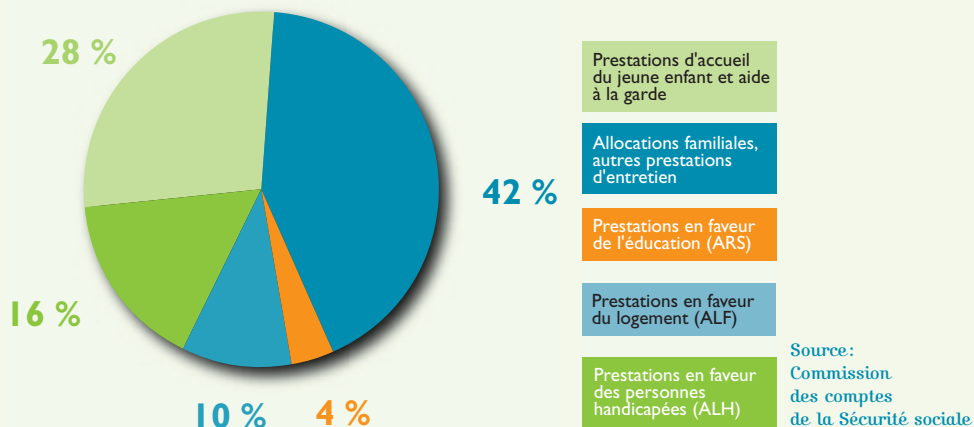
IV.

La branche famille

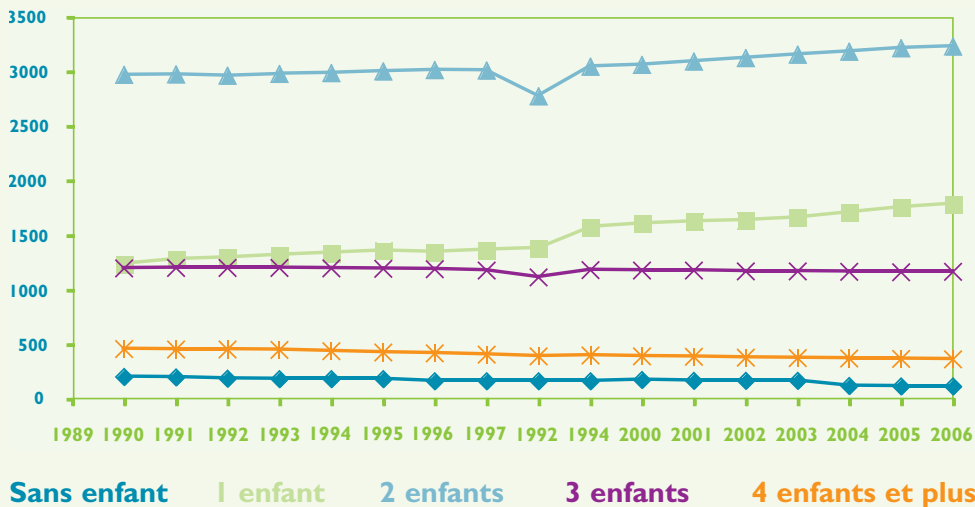
Données générale sur la branche famille

- La CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) gère les prestations familiales du régime général et pilote les 123 CAF.
- 10,7 millions d'allocataires en 2007.
- 66 Md€ de prestations totales versées par les CAF en 2007.
- Part des prestations familiales légales dans le PIB: 2,04 % en 2007.

STRUCTURE DES PRESTATIONS FAMILIALES LÉGALES EN 2007

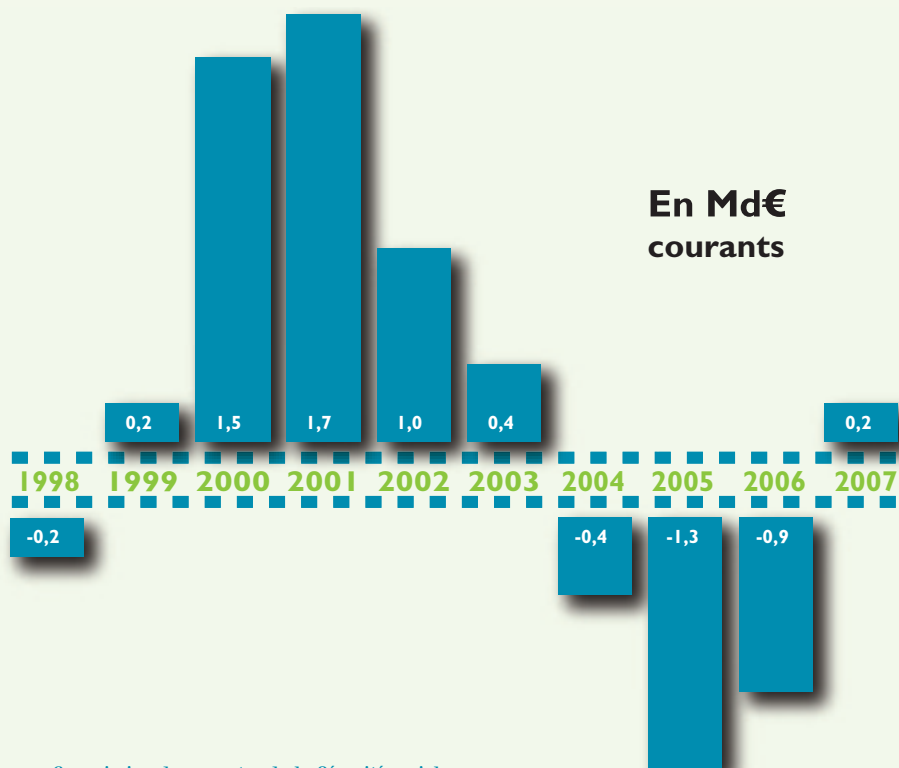


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES (tous régimes)



Source: CNAF

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE FAMILLE DU RÉGIME GÉNÉRAL



Source: Commission des comptes de la Sécurité sociale

V.

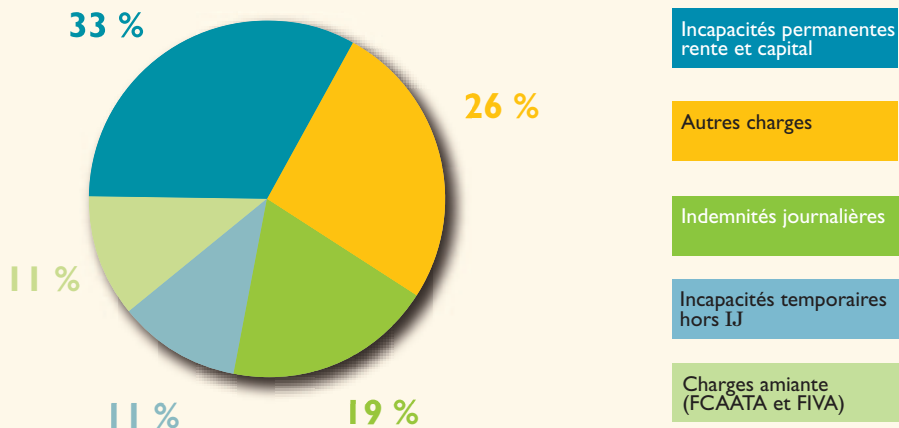
La branche AT-MP

Données générale sur la branche AT-MP

La Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAMTS) gère, au plan national, la branche maladie et accidents du travail - maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale :

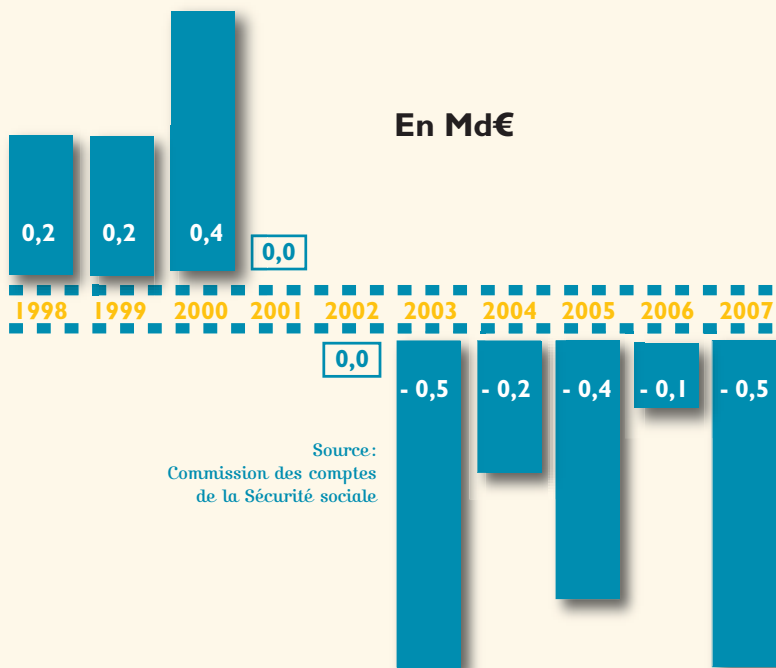
- plus de 2 millions d'établissements employeurs cotisant à l'assurance AT/MP et occupent 18,6 millions de salariés (soit environ 70 % de la population active) ;
- 810 382 accidents du travail et 43 405 maladies professionnelles ont donné lieu à un arrêt de travail en 2007 ;
- 7,4 Md€ de prestations sociales ont été versées en 2007.

LES CHARGES DE LA BRANCHE AT-MP DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2007



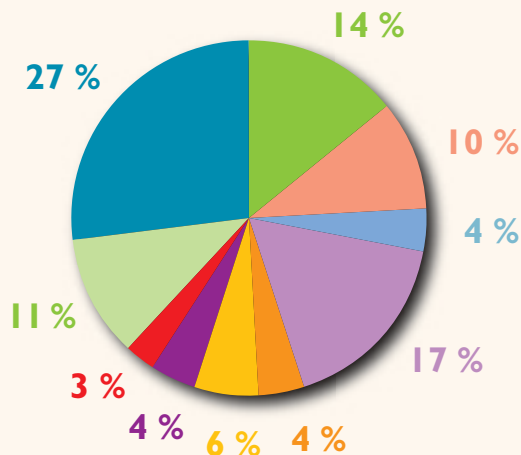
Source :
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

ÉVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE AT-MP DU RÉGIME GÉNÉRAL



Source :
Commission des comptes
de la Sécurité sociale

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (CTN) EN 2007



Métallurgie

BTP

Transports, EGE,
livre et communication

Services, commerces
industries de l'alimentation

Industries de la chimie,
caoutchouc, plasturgie

Industries du bois,
ameublement, papier-carton,
textiles, vêtements, cuirs et
peaux, pierres et terres à feu

Commerces non-alimentaires

Activités de service

Activités de service,
travail temporaire

Maladies non rattachables
à un secteur

Source: CNAMTS (statistiques nationales technologiques annuelles), 2008.

Les CTN ou comités techniques nationaux regroupent les activités professionnelles

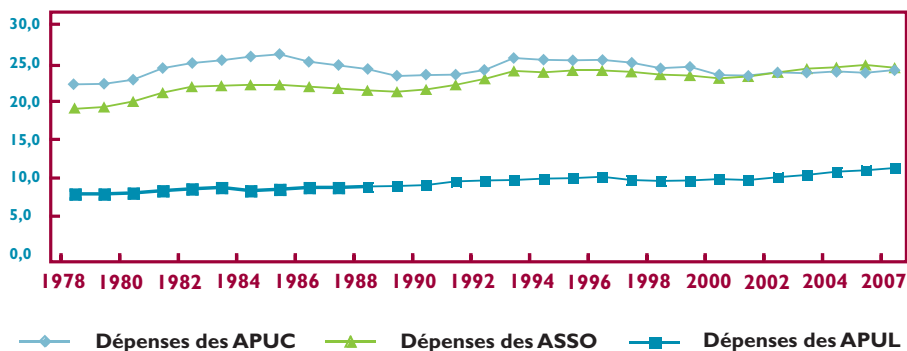
en neuf grandes branches d'activité. De 2002 à 2007, le nombre moyen d'accidents

du travail avec arrêt est de 715600 par an pour le régime général.

VI.

Les équilibres financiers

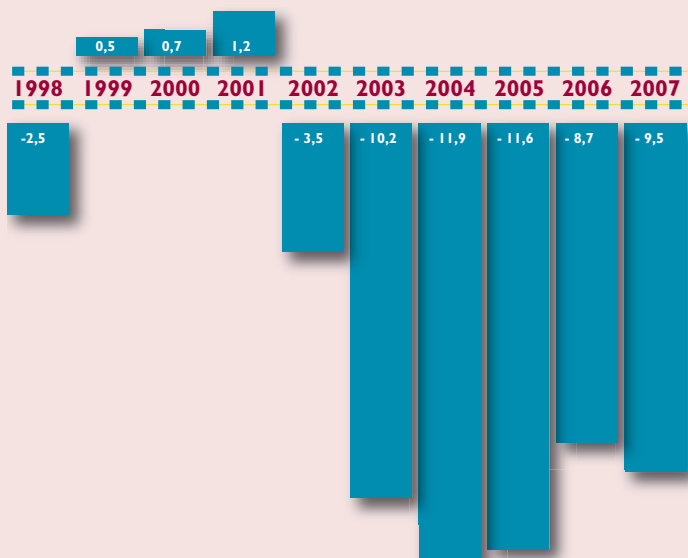
MONTANTS ET ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES DÉPENSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



APUC: Administrations centrales (État et organismes divers d'administrations centrales).
 ASSO: Administrations de Sécurité sociale (y compris chômage et retraite complémentaire obligatoire).
 APUL: Administrations publiques locales.

Sources: Comptes nationaux, base 2000, INSEE.

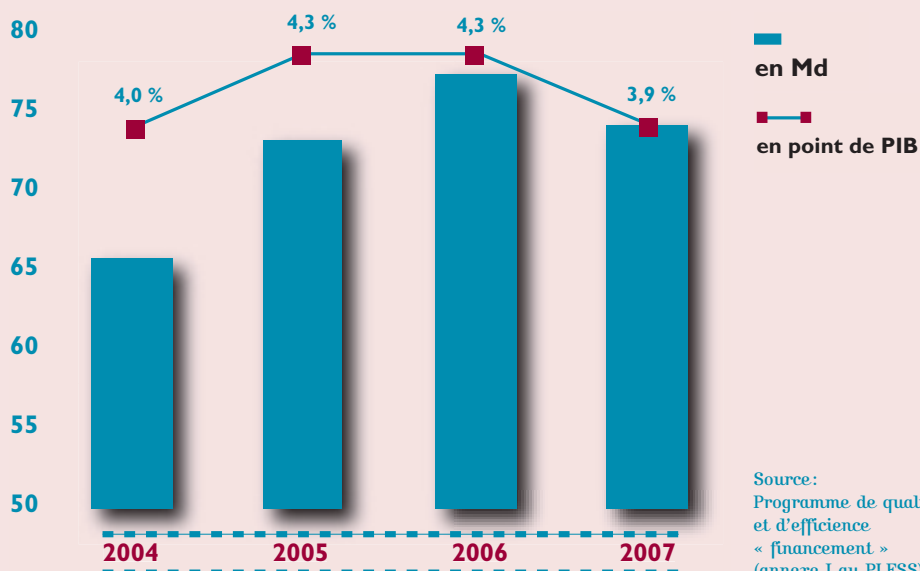
ÉVOLUTION DU SOLDE DU RÉGIME GÉNÉRAL



**En Md€
courants**

Source:
Commission
des comptes
de la Sécurité sociale

MONTANT DE LA DETTE RESTANT À REMBOURSER PAR LA CADES



Source:
Programme de qualité
et d'efficacité
« financement »
(annexe I au PLFSS).

VII.

La performance du service public de la Sécurité sociale

Données extraites du « Tableau de bord synthétique de la performance des organismes de Sécurité sociale du régime général 2007 »

LA QUALITÉ DU SERVICE

L'accueil physique		2004	2005	2006	2007
Maladie	% de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	95 %	92 %	93,5 %	93,4 %
	Nombre annuel de visites (en millions)	ND	38	39	ND
Famille	% de personnes reçues dans un délai d'attente inférieur à 20 minutes	91 %	92 %	93%	92 %
	Nombre annuel de visites (en millions)	19	19	19	19,2
Retraite	% des régularisations de carrière réalisées dans les agences de proximité	60 %	75 %	79 %	83 %
	Nombre annuel de visites (en millions - hors CGSS)	2,4	2,5	2,6	2
Recouvrement	% d'URSSAF dont le délai d'attente à l'accueil est inférieur à 20 minutes pour les cotisants sans rendez-vous	99 %	ND	ND	ND

L'accueil téléphonique		2004	2005	2006	2007
Maladie	% d'appels destinés à un agent traités	90,5 %	87 %	87 %	90 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	18 ⁽¹⁾	23 ⁽²⁾	27 ⁽³⁾	25,2 ⁽⁴⁾
Famille	% d'appels destinés à un agent traités	86 %	89 %	90 %	90 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	37	36	34	32,3
Retraite	Taux de satisfaction des assurés eu égard à la relation téléphonique	82,5 %	93 %	93 %	92 %
	Nombre annuel d'appels traités (en millions)	15,5	15	ND	ND
Recouvrement	% d'appels destinés à un agent traités	88 %	87 %	88 %	89 %

(1) pour 47 plates-formes téléphoniques couvrant 82 CPAM

(2) pour 48 plates-formes téléphoniques couvrant 100 CPAM

(3) pour 56 plates-formes téléphoniques couvrant 125 CPAM et 1 CGSS

(4) pour 56 plates-formes téléphoniques couvrant 125 CPAM et 1 CGSS

Les délais de traitement		2004	2005	2006	2007
Maladie	% de feuilles de soins électroniques aux assurés remboursées dans un délai de 7 jours	ND	97 %	98 %	90 %
	% de demandes traitées en moins de 21 jours	97 %	97 %	97 %	95 %
Famille	% de demandes traitées en moins de 15 jours	ND	ND	94 %	91 %
	% de droits propres payés dans le mois suivant l'échéance due (pour les résidents en France)	91 %	94 %	96 %	95 %
Recouvrement	Taux d'intégration des débits à 10 jours	89 %	92,5 %	98 %	99 %

Coût de gestion global brut en % des prestations ou cotisations	2004	2005	2006	2007
Maladie	4,47 %	4,43 %	4,31 %	4,18 %
Famille	3,30 %	3,10 %	3 %	2,92 %
Retraite	1,32 %	1,26 %	1,19 %	1,18 %
Recouvrement	0,36 %	0,36 %	0,34 %	0,34 %

La dématérialisation		2004	2005	2006	2007
Maladie	Taux de feuilles de soins électroniques + échanges de données informatisés *	78 %	79 %	81 %	83 %
	Nombre de feuilles de soins électroniques (en millions - CPAM et CGSS)	616,218	674,080	697,818	738,1
Famille	Taux de déclarations de ressources réalisées en ligne	4 %	10 %	23 %	35 %
	Nombre de foyers ayant rempli leur déclaration de ressources en ligne	375 325	862 495	2 010 715	3 026 977
Retraite	% de déclarations annuelles des données sociales dématérialisées	51 %	60 %	74 %	83,5 %
	Nombre de DADS dématérialisées	978 512	1 168 688	1 442 574	1 501 057
Recouvrement	Taux de déclarations (BRC) dématérialisées en nombre de comptes - entreprises du secteur privé	13 %	17 %	24 %	31,5 %
	Nombre de comptes utilisant une télé procédure	537 216	750 436	ND	ND

*(total des décomptes FSE + EDI/Total des décomptes prestations en nature) au 4^e trimestre

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Famille	2005	2006	2007
Nombre de places de crèches créées	8 994	11 827	10 633

Maladie	2005	2006	2007
Proportion de consultations réalisées dans le parcours de soins	61 %	84 %	87 %
Proportion des assurés de plus de 16 ans ayant choisi leur médecin traitant	67 %	81,5 %	81,5 %

Retraite	2005	2006	2007
% d'assurés qui ont bénéficié d'une reconstitution de carrière par la CNAVTS 2 ans avant la retraite	74 %	90 %	90 %

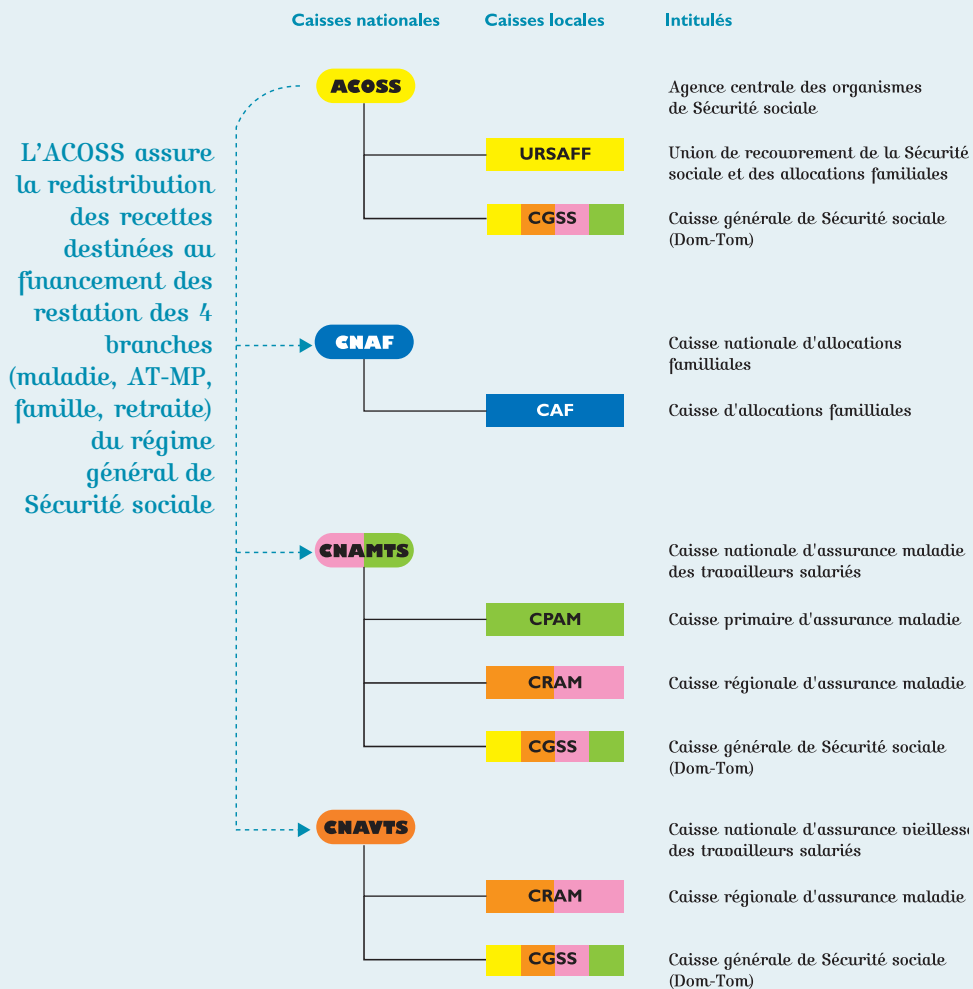
Recouvrement	2004	2005	2006	2007
Taux de reste à recouvrer au 31 mars de l'année suivante				
Travailleurs indépendants/non salariés	3,66 %	3,52 %	3,56 %	4,4 %
Employeurs du secteur privé (hors contrôle)	0,75 %	0,66 %	0,66 %	0,6 %
Employeur du secteur public	0,02 %	0,03 %	0,02 %	0,0 %

L'organigramme institutionnel de la Sécurité sociale

Les régimes sociaux

- Le régime général
- Le régime agricole
- Le régime social des indépendants

Le régime général pour les salariés



Recouvrement

Accidents du travail, maladies professionnelles

Retraite

Maladie

Famille

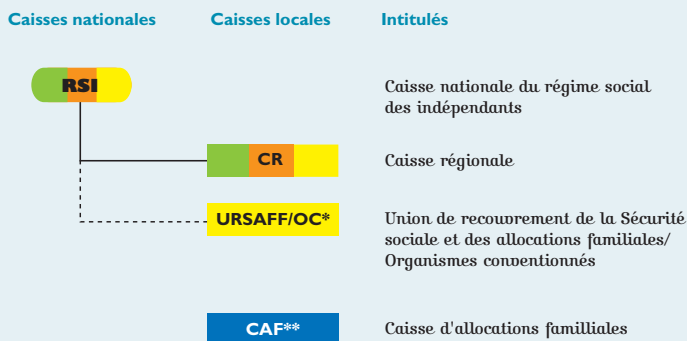
Le régime agricole

pour les salariés et les exploitants agricoles



Le régime social des indépendants

pour les non salariés-non agricoles



* Depuis le 1^{er} janvier 2008, le RSI est l'interlocuteur social unique (ISU) des travailleurs indépendants, des professions artisanales, industrielles et commerciales, pour toutes leurs cotisations et contributions sociales dues à titre personnel (cotisations vieillesse et maladie, CSG,

CRDS, cotisation d'allocations familiales et cotisation de formation). Le RSI délègue certaines opérations de recouvrement aux URSSAF. Pour les professions libérales, le recouvrement des cotisations maladie continue à être délégué par le RSI à des organismes conventionnés qui

conservent leur délégation de gestion du service des prestations maladie des artisans, des industriels et commerçants et des professions libérales.

** Les travailleurs indépendants sont allocataires des CAF du régime général.

Recouvrement

Accidents du travail, maladies professionnelles

Retraite

Maladie

Famille

Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le portail internet:

www.securite-sociale.fr

En particulier, de nombreux indicateurs chiffrés
sont suivis dans le cadre des Programmes de Qualité et d'Efficiency,
qui constituent chaque année l'annexe I au projet de loi de financement
de la Sécurité sociale (PLFSS) déposé le 15 octobre au Parlement:

www.securite-sociale.fr/chiffres/lfss/lfss2009/2009_plfss_pqe/2009_plfss_pqe.htm